

Bulletin Communal d'informations

Commune de Gurcy-le-Châtel

Numéro 10 - Février 2015

CANTON : DU NOUVEAU

EDITORIAL

Madame, Monsieur,

Depuis la parution de notre dernier bulletin municipal, la France a connu des attentats monstrueux. La marche du 11 janvier à Paris qui a rassemblé près de deux millions de personnes a montré combien les Français sont solidaires et unis pour défendre la démocratie et la liberté.

En réponse à ces actes odieux, prenons garde aux amalgames et aux stigmatisations. Au contraire, le plus bel hommage que nous puissions rendre à ceux qui sont morts parce qu'ils croyaient aux valeurs de la République, c'est montrer que la solidarité et la fraternité sont plus fortes que tout, partout dans nos territoires.

Bien vivre ensemble. Tout un programme ! Bien vivre ensemble, c'est se respecter mutuellement, c'est accepter les règles de vie collective, c'est agir pour préserver notre village propre et sécurisé. Bien vivre ensemble, c'est s'écouter, se parler, s'entraider pour renforcer les liens entre les habitants.

Alors... Chiche ? Exprimons notre détermination à faire vivre ces valeurs dans notre commune !

Le Maire
Nadine VILLIERS

ELECTIONS CANTONALES NOUVELLE FORMULE

Lors des élections des 22 et 29 mars prochains, nous allons renouveler les conseillers généraux. A partir de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux s'appelleront respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.

Dans la poursuite de la réforme territoriale, un nouveau mode de scrutin a été adopté par l'assemblée nationale. Celui-ci entrera en vigueur pour les élections de mars 2015. Les électeurs de chaque canton éliront au conseil départemental deux membres de sexe différent, qui se présenteront en binômes de candidats. Ils seront élus pour six ans au scrutin binominal majoritaire à 2 tours ; l'accès au second tour nécessitant 10% des inscrits au 1^{er} tour. En outre, la totalité des conseillers départementaux sera renouvelée en mars 2015.

Ce nouveau mode de scrutin nécessite un redécoupage des cantons dont le nombre est divisé par deux. En Seine et Marne, le nombre de cantons passera de 43 à 23. Jusqu'aux dernières élections cantonales, l'arrondissement de Provins était composé de 9 cantons parmi lesquels le canton de Donnemarie-Dontilly auquel appartient notre commune. Le canton de Donnemarie-Dontilly regroupait les 19 communes de la Communauté de Communes du Montois.

Désormais, Gurcy le Châtel appartiendra au canton de Provins qui regroupera les anciens cantons de Donnemarie-Dontilly, Bray sur Seine, Provins, Villiers Saint Georges et 6 communes du canton de Nangis (soit 82 communes).



CONCOURS PHOTO

La photo de ce numéro, c'est celle de Lionel DAUTRY. Merci à lui ! Pour nous faire parvenir les vôtres, vous pouvez déposer vos fichiers ou photos papier directement en mairie ou nous les envoyer par mail :

mairie-gurcy-le-chatel@wanadoo.fr



Vie communale

DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Pour des raisons personnelles, madame Sandra THIMOTHEE a présenté sa démission au conseil municipal. Merci à elle pour sa collaboration au sein de l'équipe.



TRAVAUX

Station d'épuration

• A la station d'épuration, les boues, après leur traitement, sont stockées dans des lits de rhizocompostage. Ces lits sont au nombre de quatre. Ils sont constitués d'un massif filtrant composé de gravier et de sable dans lequel sont plantés des roseaux. Les boues s'assèchent dans ces bacs et, après quelques années, il convient de les évacuer.

Au mois de septembre, nous avons

évacué les boues de l'un des quatre lits de rhizocompostage. Cette opération a coûté 2886 €. Elle devra être renouvelée chaque année pendant trois ans afin d'évacuer les boues des trois autres lits.

• Au mois de janvier, nous avons fait remplacer deux pompes à la station d'épuration. L'une d'elles ne fonctionnait plus et l'état de vétusté de la seconde compromettrait son efficacité. Le coût de cette opération s'est élevé à environ 2800 €.

Epicéas du cimetière de Gurcy :

Nous allons faire abattre les deux epicéas situés de part et d'autre de l'entrée du cimetière de Gurcy. Leur état de santé les rend dangereux et leurs racines soulèvent le mur du cimetière. Afin d'embellir l'entrée du cimetière, nous les remplacerons par des végétaux choisis de telle sorte que leur présence n'engendre pas les mêmes désagréments.

Nous envisagerons ensuite la réfection du mur abîmé.

Déclaration préalable pour travaux de ravalement

Depuis le 1^{er} avril 2014, un décret dispense de formalités préalables les travaux de ravalement sauf dans les secteurs et espaces protégés ou dans les communes où le conseil municipal a décidé de soumettre ces travaux à une déclaration préalable.

Afin d'assurer un contrôle du bâti sur le plan qualitatif et une gestion harmonieuse de l'environnement urbain, le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 5 décembre 2014 de maintenir les procédures de déclaration préalable relatives aux travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire de la commune.



Réorganisation des brigades de gendarmerie

Les unités de brigades de Gendarmeries de Donnemarie Dontilly, Bray sur Seine et Gouaix sont maintenant organisées en communauté de brigades, l'objectif étant de mutualiser les hommes et les moyens.

Dans ce cadre, des horaires fixes d'ouverture des brigades ont été définis. (voir bandeau INFOS PRATIQUES)

En dehors de ces horaires, les unités restent joignables par téléphone ou en actionnant les interphones des brigades.



SIRMOTOM : UN NOUVEAU SERVICE À DOMICILE

A partir du mois de février, le SIRMOTOM propose, aux habitants des communes adhérentes, un service de **broyage des déchets verts à domicile**.

Ce nouveau service s'inscrit dans la volonté du syndicat de réduire les volumes de déchets verts apportés en déchetteries. Ces volumes augmentent sans cesse ce qui engendre des coûts de plus en plus importants.

Pour les usagers, ce service permet de limiter leurs déplacements à la déchetterie avec un gain de temps et de carburant.

Réservation : Pour bénéficier de ce service à partir de la mi-février, les demandes sont à adresser au SIRMOTOM par téléphone au 01 64 32 67 23 ou en ligne sur le site www.sirmotom.fr. Un planning sera établi en fonction des demandes. Les interventions sont programmées les vendredis et samedis. Deux techniciens viennent à domicile avec le matériel nécessaire et réalisent le broyage. Le broyat obtenu est laissé à la disposition des usagers qui pourront l'utiliser pour améliorer la qualité de leur compost ou réaliser un paillis au pied de leurs plantations.

Participation financière : Une participation forfaitaire sera demandée aux usagers, à hauteur de 15€ TTC l'intervention.

Conditions d'accès au service : L'utilisateur demandeur habite l'une des communes du SIRMOTOM et accepte le règlement du service. Le volume de déchets à broyer est d'au minimum 3 m³. Pour être acceptés, les déchets verts doivent avoir un diamètre compris entre 1 et 14 cm et se situer sur un chemin carrossable.

Vie communale

CHEUILLES PROCESSIONNAIRES

Nous évoquons dans le bulletin n°8 la présence des chenilles processionnaires du pin sur notre territoire. La mairie a mis en place des éco-pièges ainsi que des pièges à phéromones afin d'endiguer la prolifération de cet insecte.

Mais, au printemps dernier, c'est la processionnaire du chêne qui a littéralement envahi les chênes de notre commune, touchant les forêts autour de Gurcy comme les arbres isolés. Nous avons tous subi les désagréments occasionnés par cet insecte (démangeaisons ...)

Devant l'ampleur prise par le phénomène cette année, l'équipe municipale a organisé une réunion d'information, à la salle polyvalente Marc Fromion, le jeudi 26 juin 2014. Cette réunion s'adressait aux Gurcysois bien entendu, mais également aux habitants de Villeneuve les Bordes et Montigny-Lencoup, touchés aussi par le phénomène. Au-delà de l'information sur les conduites à tenir, cette réunion a permis de mettre en place un collectif regroupant des élus et des représentants des habitants des trois communes et des propriétaires des grands massifs forestiers locaux.

Nous avons appris par la presse qu'une réunion d'information sur les chenilles processionnaires à destination des maires avait été organisée à la préfecture le 13 novembre 2014. A notre grand étonnement, notre canton a été « oublié » alors que les maires de Gurcy le Châtel, Montigny-Lencoup et Villeneuve les Bordes avaient alerté madame la Sous-Préfète. Une seconde réunion est programmée et Nadine VILLIERS a demandé à y être associée.

Nous réunirons le collectif en amont de la réunion organisée par le Préfet afin de définir les actions utiles à mener auprès des pouvoirs publics pour tenter de limiter les effets de la présence de cet insecte au printemps prochain.

ATTENTION !!!

Les processionnaires du pin ont fait leurs nids cet hiver (gros cocons blancs à l'extrémité des branches). Il convient de couper les branches sur lesquelles se trouvent ces nids et de les brûler. Lorsque les nids ne sont pas accessibles, appeler la mairie afin de procéder à l'installation d'éco-pièges avant que les chenilles ne descendent des arbres en processions.



ETAT CIVIL

Naissance :

NIETO Pablo, le 02/12/2014

Décès :

DUBOIS David, le 15/10/2014

Infos Pratiques

MAIRIE DE GURCY-LE-CHÂTEL

Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi - Mercredi - Vendredi : 8h00 à 12h00
Mardi et Jeudi :
8h00 à 9h00 et 14h30 à 18h00

Samedi :

un samedi par mois de 9h00 à 12h00
(21 mars, 25 avril, 30 mai et 20 juin)

Contactez la mairie

Mairie de Gurcy le Châtel
Place Raymond Lambert
77520 GURCY LE CHATEL
Tél : 01 60 67 34 09
Fax : 01 60 67 45 22

Mail : mairie-gurcy-le-chatel@wanadoo.fr

COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2015

Mercredi 3 juin

Lundi 14 septembre

Mercredi 2 décembre

HORAIRES DÉCHETTERIE DE DONNEMARIE

Jusqu'au 31 mars

Lundi, mercredi et vendredi : de 13h00 à 17h00
Mardi et jeudi : de 8h30 à 12h00
Samedi : de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00
Dimanche : 9h00 à 12h00

Du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi, mercredi et vendredi : de 14h00 à 18h00
Mardi et jeudi : de 8h30 à 12h00
Samedi : de 8h30 à 12h00 et 14h00 à 18h00
Dimanche : 9h00 à 12h00

NUMÉROS D'URGENCE UTILES

SAMU : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17 ou 01 60 67 30 11

Urgence à partir d'un portable : 112

Centre anti-poison : 01 40 05 48 48

HORAIRES D'OUVERTURE DES BRIGADES DE GENDARMERIE

DONNEMARIE DONTILLY :

Du lundi au samedi : de 8h à 12h et de 14h à 19h
Dimanche - jours fériés : de 9h à 12h et de 15h à 19h

BRAY sur SEINE :

Lundi et vendredi : de 8h à 12h
Mercredi et samedi : de 14h à 18h

GOUAIX :

La brigade de Gouaix n'a plus vocation à recevoir le public.

Bien vivre ensemble

LES DERNIÈRES ANIMATIONS EN IMAGES...



Fous rires garantis par Miss Loulou lors du spectacle offert aux enfants le 13 décembre dernier...



10 janvier : Les vœux du Maire ont précédé la traditionnelle galette.



Le repas des Anciens, échanges et convivialité le 24 janvier au SDIS.

CALENDRIER DES ANIMATIONS 2015

5 avril : Chasse aux œufs

1er mai : Concert de Jazz par le groupe *Bigre Band*

5, 6 et 7 juin : Journées Nature

27 juin : Fête du village

13 septembre : Brocante

19 novembre : Soirée Beaujolais nouveau

12 décembre : Fête de Noël

31 décembre : Réveillon



STATION D'ÉPURATION : FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTE DES EAUX USÉES

Dans notre commune, les eaux pluviales et les eaux usées sont collectées dans des réseaux séparés. Seules les eaux usées arrivent à la STEP (station d'épuration), les eaux pluviales repartant directement dans la nature.

Quand les eaux usées ne peuvent pas s'écouler de façon gravitaire vers la STEP car le point de départ est plus bas que le point d'arrivée, un poste de relevage est nécessaire. Il permet le raccordement des habitations à la STEP. A Gurcy le Châtel, nous avons trois postes de relevage. Ils sont constitués d'une fosse de réception des eaux dans laquelle sont immergées des pompes.

Au niveau de chaque poste, les eaux usées arrivent dans un panier de dégrillage qui retient les matières solides telles que chiffons, papier essuie-tout, serpillères, lingettes, couches... Ces paniers sont vidés et nettoyés par les employés municipaux chaque semaine. Vous comprendrez que cette tâche n'est pas des plus agréables et que si chacun faisait preuve de civisme en ne jetant aucune matière solide dans les eaux usées, les paniers seraient vides.

Nous vous remercions, par respect pour les employés qui manipulent ces déchets, de **ne pas jeter de matières solides dans la cuvette de vos WC**, car même si on peut lire sur les emballages de lingettes, couches et papier essuie-tout qu'ils sont dégradables, ils sont encore intacts à leur arrivée dans les postes de relevage.



CE MOIS-CI AU JARDIN : PRÉPAREZ LE TERRAIN !

Le nettoyage de printemps, c'est maintenant : fin février-début mars, c'est la bonne période pour faire le grand ménage au jardin. Couper et nettoyer les feuilles et tiges mortes, redresser les bordures des pelouses, faire un premier désherbage...

Si vous n'avez pas opté pour la solution du paillage, vos massifs commencent à être envahis par des «mauvaises herbes» qui font concurrence aux plantes pour la lumière, l'eau et les matières organiques. Ces plantes vont se développer très rapidement jusqu'à devenir envahissantes si rien n'est fait.

Quelques conseils pour un désherbage efficace :

Désherbez manuellement au fur et à mesure de leur apparition

Ne laissez pas de fragments de racines sur votre sol. Un petit morceau de racine de chardon ou de liseron peut redonner naissance à une nouvelle plante. Ne passez donc pas un motoculteur dans un sol où se développe ce type de plantes, vous seriez envahis !

Dans le potager, binez régulièrement votre sol pour casser la croûte qui se forme en surface, et vous conserverez une terre aérée et facile à nettoyer.

L'arrachage des mauvaises herbes après un arrosage facilitera les choses.

Un truc efficace :

Utilisez l'eau de cuisson encore bouillante de vos pommes de terre comme herbicide total sur vos allées et terrasses. Vous pouvez l'utiliser en pulvérisateur.

